

## LETTRE AUX RETRAITE(E)S N° 97 – Mars 2013

Spécial Congrès SNESUP - Université de Villetaneuse,  
les 26, 27 et 28 mars

Le congrès du SNESUP va se tenir à un moment crucial pour l'enseignement supérieur français. Notre syndicat a été et reste en première ligne pour réclamer l'abrogation de la loi Pécresse et du Pacte Recherche. Or, nous savons déjà que le projet de loi Fioraso, censé remplacer la LRU, en conserve les dispositions et les orientations les plus nocives, voir même les renforce. Une présentation de ce projet au conseil des ministres est prévue début mars et sera immédiatement suivi de sa discussion à l'Assemblée Nationale...sauf si nous obtenons son report pour une élaboration d'une nouvelle loi plus conforme à nos demandes ! »

Mais ce congrès du SNESUP va aussi se dérouler dans une situation sociale dégradée et qui s'aggrave toujours plus : 1 000 à 1 500 chômeurs de plus chaque jour, des fermetures d'usine et des licenciements boursiers pour faire monter le cours des actions, des désastres économiques et humains et pour ceux qui ont un emploi, la montée de l'emploi précaire, la remise en cause du droit du travail et des garanties que conservaient encore les salariés, des conditions de travail de plus en plus pénibles voir insupportables comme le harcèlement deviennent le triste lot quotidien.

Pour la troisième année, il n'y aura pas d'évolution du point d'indice vis-à-vis de la hausse des prix, et tous les fonctionnaires, notamment les jeunes, font les frais de la politique d'austérité décidée par François Hollande juste après son arrivée au pouvoir, en contradiction avec les engagements de campagne. Quant aux retraités, ils sont en butte à une campagne médiatique qui les fait passer pour des nantis, pour faire accepter des mesures qui vont encore davantage amputer leur pouvoir d'achat comme la fin de l'indexation des pensions sur les prix.

Seul un puissant mouvement social qui reste à construire peut mettre en échec ces orientations néfastes. Il importe donc que notre congrès soit marqué par la mobilisation des personnels universitaires et d'abord de nos adhérents qui, par leur vote, leur présence au congrès, apporteront la preuve que les enseignants du supérieur – et parmi eux les retraités- n'entendent pas faire les frais de la rigueur qu'on voudrait leur imposer.

### Pourquoi voter?

Votre vote déterminera la composition de la Commission Administrative Nationale (CAN) élue statutairement par le Congrès à la proportionnelle des votes exprimés en faveur de chacune des motions. Vous devez aussi vous prononcer sur le rapport d'activité de la direction sortante.

Le bureau national et le secrétariat national (dont le secrétaire général et le trésorier national) qui ont pour charge d'appliquer les décisions prises par la CAN sont ensuite élus par celle-ci. Chacune des tendances choisit parmi ses élus quels sont les camarades qu'elle propose pour ces responsabilités de direction du syndicat, la pratique de la CAN étant, depuis quelques années, d'élire une composition pluraliste du BN et du SN.

Il s'agit donc d'un acte essentiel pour la vie démocratique de notre syndicat, destiné à mettre en place une nouvelle direction collégiale, qui agira selon les mandats élaborés par le congrès. Rien à voir avec un pouvoir qui s'empresse de tourner le dos à ses engagements dès qu'il est élu.

Il y a aussi une autre raison pour voter ; il faut chercher à inverser la montée inquiétante de l'abstentionnisme, sensible au SNESUP depuis plusieurs congrès. Nous en sommes actuellement à une participation à peine supérieure à 25%, et si l'on défalque les votes exprimés sous forme d'abstention ou de refus de vote, qui peuvent cependant avoir une signification politique, c'est moins du quart des syndiqués qui s'exprime véritablement sur l'activité et l'orientation de notre syndicat.

Cela n'empêche pas chaque élection professionnelle de donner le SNESUP largement en tête par rapport aux autres organisations syndicales. Mais notre représentativité dans le milieu universitaire, notre crédibilité devant nos interlocuteurs, seraient certainement renforcées si nous savions mieux

nous mobiliser pour définir nos mandats des deux années à venir et élire notre propre direction nationale !

## Organisation des votes

Tout syndiqué à jour de sa cotisation 2012-2013 est appelé à participer à 2 votes qui se font sur le même bulletin de vote ci-joint : sur le rapport d'activité et sur l'orientation du SNESUP.

Si vous n'avez réglé votre cotisation, faites-le immédiatement et envoyez votre chèque sans attendre au siège national pour réception avant le JEUDI 21 mars, dans un envoi totalement différent de celui donnant votre vote. Dans ce cas votre vote pourra être pris en compte.

## Vote des retraité(e)s

1er cas : Certains retraités sont toujours en relation avec leur section syndicale d'établissement, ils peuvent donc participer aux réunions et aux votes de cette section.

2ème cas : Mais beaucoup d'autres n'ont plus de relations directes, pas de participation à l'activité dans l'établissement et même une résidence éloignée de cet établissement, etc.,.

Dans ce cas ils participent au :

vote par correspondance national par envoi direct au siège du syndicat.

*A noter : tous les syndiqués peuvent voter par correspondance avec envoi du vote au siège du SNESUP même s'ils appartiennent à une section syndicale*

La commission des mandats sera amenée à vérifier et valider ces votes, comme pour tous les procès verbaux venant des sections. Aucun système de péréquation des votes n'est effectué : un syndiqué = un vote

**Ces votes doivent parvenir (réception au siège) au plus tard le JEUDI 21 MARS.**

Afin de garantir sa sincérité, ce vote s'opère ainsi :

- Vote dans une enveloppe vierge avec le bulletin sur le rapport d'activité et sur l'orientation.
- Glisser cette enveloppe dans une deuxième cachetée, comportant nom, prénom, mention retraité et signature du syndiqué.
- Puis glisser le tout dans une grande enveloppe cachetée **et suffisamment timbrée** expédiée au siège du syndicat : SNESUP-FSU, 78, rue du Faubourg St Denis 75010 Paris, avec la mention « congrès d'orientation ».

**N'oubliez pas votre bulletin sur un coin de bureau, consultez vos suppléments aux bulletins 611 et 612 « LE SNESUP » de janvier et février 2013 et votez dans la foulée!**

Nous sommes un peu solennels, mais la montée de l'abstention ou plus exactement de la non-participation au vote, car le vote exprimé sous forme d'abstention peut avoir une signification politique tout comme le vote blanc, est actuellement un problème préoccupant pour les formes démocratiques de la république française. C'est donc à nous tous de faire en sorte que l'on ne retrouve pas, chez nous, ce grave problème.

## Etre délégué au Congrès.

Le secteur « Retraités » se réunira pendant le Congrès, le mercredi 27 mars à partir de 9 h 15, pour faire entendre notre voix, nos revendications mais également pour réorganiser le secteur après les lourdes disparitions de Marcel Brissaud puis de Pierre Duharcourt.

Une présence importante est indispensable. Si vous êtes toujours en relation avec votre section syndicale, vous pouvez demander à être un de ses délégués. Hélas, il n'y a, en général, pas foule et guère de compétition!

Vous pouvez aussi demander à être délégué de la section « Retraités » du SNESUP, appelée section 999 si vous êtes inscrits dans celle ci. Pour le savoir ou pour tout renseignement, comme les modalités pratiques d'accès au

Congrès, l'hébergement, ..., vous pouvez contacter François Bloc : bloc.francois@voila.fr, secrétaire de cette section, ou Jacques Guyot : [guyot.jacques0573@orange.fr](mailto:guyot.jacques0573@orange.fr)

## Congrès FSU

Jean-Bernard Bourdet et Carmen Boucher, délégués au titre du courant de pensée Action Syndicale, ont participé au Congrès de la FSU et y ont représenté le secteur Retraités du SNESUP et nous présenteront un bref compte rendu.

# MENACES SUR NOS PENSIONS !

Extrait d'un article de [Laurent Mauduit](#), paru sur le site de Médiapart du 16 janvier 2013

## Le Medef et Cahuzac d'accord pour dynamiser les retraites

« Le Medef a en effet décidé de faire de la surenchère – pourquoi s'en priverait-il ? – en proposant de casser le système d'indexation des retraites. Et le ministre du budget, Jérôme Cahuzac – que l'Élysée a visiblement décidé de protéger – a fait comprendre que le gouvernement accueillait cette idée avec intérêt.

Pour comprendre ce qui se dessine, il faut d'abord avoir à l'esprit le mode actuel d'indexation des retraites. Jusqu'en 1993, le mode d'indexation des retraites de base était plutôt favorable, puisqu'il suivait l'évolution des salaires. Puis, cette année-là, Édouard Balladur a pris, en plein été, une première réforme dont l'une des mesures – à l'époque très contestée par la gauche – a consisté à prendre pour référence de l'indexation pour les retraites du privé non plus l'évolution des salaires mais celle des prix (hors tabac). À l'époque, les socialistes ont déploré que les retraités y perdent beaucoup en pouvoir d'achat.

Puis, en 2003, François Fillon a prolongé cette réforme, en décidant que ce mode d'indexation s'appliquerait aussi à la fonction publique. Ce que les socialistes ont toujours à l'époque vivement dénoncé.

Quant aux régimes de retraite complémentaire, le mode d'indexation suit également les prix (hors tabac), mais chaque année le mode de gouvernance de ces régimes impose que le choix final de la revalorisation soit entériné au terme d'une concertation entre les partenaires sociaux.

Le Medef veut maintenant inverser la mécanique habituelle. Il a voulu brusquer les choses, en proposant de mettre en chantier un véritable plan d'austérité pour les régimes de retraite complémentaire. Et il pense sans doute que cela fera jurisprudence pour le régime de base.

### Cinq ans d'austérité

C'est à l'occasion d'une troisième réunion de négociations entre les partenaires sociaux, mardi 15 janvier, que le Medef a abattu ses cartes. Voici ces propositions telles que les résume [la CGT sur son site Internet](#) :

« Le plus important est que ce projet reste dans une veine très régressive avec en particulier : • Évolution des pensions pour 2013 au niveau de l'inflation moins 1,5 point, puis de 2014 à 2017 au niveau de l'inflation moins 1 point. • Une baisse du taux de réversion de 60 à 56 % dès le 1er janvier 2014 et un âge minimum qui passerait de 55 à 60 ans à l'Arrco. Le texte propose également une réduction de 30 % des droits des chômeurs. Enfin, le Medef propose dans ce même projet des dispositions pour le moyen et le long terme, alors même que ces points devaient initialement faire l'objet de débats ultérieurs, dans le prolongement de la concertation annoncée par le gouvernement sur les retraites. Inutile de développer sur la nature des mesures avancées, puisqu'elles portent principalement sur le recul de l'âge d'accès à une retraite sans abattement (de 62 à 64 ans d'ici 2027). »

C'est donc un plan massif d'austérité que propose le Medef pour les deux grands régimes de retraite complémentaire que sont [l'Agirc](#) (pour les cadres du privé), et [l'Arrco](#) (pour les salariés). Un plan d'austérité qui durerait cinq ans, de 2013 à 2017, avec des pertes de pouvoir d'achat considérable. Dans la foulée, le Medef préconise aussi une baisse du montant des pensions de réversion qui passerait de 60 à 56 % du montant de la pension versée au conjoint.

À cette provocation, dans une conjoncture d'effondrement du pouvoir d'achat, on serait enclin de ne pas prêter attention. Mais précisément, si le Medef a fait cette proposition, c'est qu'il savait qu'il avait une bonne chance

d'être entendu. Et effectivement, le gouvernement a fait savoir que si une telle réforme voyait le jour pour les retraites complémentaires, il pourrait s'en inspirer pour les régimes de base, en soumettant cette idée à la concertation qui doit avoir lieu dans les prochains mois pour dessiner la prochaine réforme des retraites.

**C'est Jérôme Cahuzac, à l'occasion d'un entretien dans Les Échos, qui a fait comprendre quelles étaient les intentions du gouvernement. « Les partenaires sociaux devraient se mettre d'accord d'ici à mars sur une désindexation, au moins partielle, des pensions Agirc-Arrco. Le gouvernement doit-il faire de même en désindexant les retraites au 1er avril ? », lui demande le quotidien. Réponse du ministre du budget : « Un accord de ce type des partenaires sociaux sur les retraites complémentaires serait un élément d'appréciation très important. On ne pourra pas ne pas en tenir compte. Pour autant, rien n'est décidé aujourd'hui et rien ne le sera sans qu'une concertation approfondie soit menée, comme c'est du reste prévu sur ce dossier. L'accord sur l'emploi montre que cette méthode est la bonne. »**

Traduction des Échos : « Ceci signifie qu'une telle décision, si elle était prise par les partenaires sociaux, pourrait servir de modèle pour résorber une partie du problème du financement... des régimes de retraite de base. Une question qui sera abordée au printemps. »

Malheureusement, pour le Medef et pour Jérôme Cahuzac, un compromis est pourtant loin d'être trouvé sur les retraites complémentaires. Même si la CGT est la seule centrale à refuser catégoriquement une revalorisation inférieure à l'inflation, les quatre autres confédérations n'acceptent pas le projet du Medef en l'état et demandent que si la revalorisation se situe sous l'inflation, il y ait en contrepartie une hausse des cotisations. Pour l'heure, le plan d'austérité est donc encore loin d'être ratifié. Et la seule certitude, c'est que Jérôme Cahuzac n'éprouve aucune gêne à marcher main dans la main avec le patronat.

Même le quotidien des milieux d'affaires et de la droite le suggère : dans la détermination de la politique économique et sociale du gouvernement, c'est le Medef, pour l'essentiel, qui fixe actuellement le cap. »

*(Le pire n'est jamais sûr. Surtout si nous nous employons à le contrer. Mais nous voilà bien prévenus –J.Guyot)*

## Espagne

La pauvreté énergétique tue davantage que les accidents de la route, particulièrement chez les personnes âgées et/ou défavorisées et les enfants

### El Periodico, mi-janvier

Le quotidien catalan révèle que "la crise économique a créé une nouvelle brèche dans les foyers espagnols, la pauvreté énergétique".

Ainsi, selon l'observatoire de la durabilité en Espagne (OSE), 10 % des ménages ne peuvent garder leur logement dans des conditions de température appropriée pendant l'hiver.

Dans le cas des familles aidées par la Croix-Rouge espagnole, ce chiffre s'élève à 43 %, et à 54 % dans le cas des personnes âgées.

Une situation qui est devenue un "problème majeur"

Dans ce contexte et compte tenu de la baisse générale des températures ces jours-ci en Espagne, "la Croix-Rouge a renforcé son action contre la précarité énergétique avec un appel aux dons qui vise à répondre aux besoins, entre 2012 et 2013, de 300 000 personnes vivant dans des situations de vulnérabilité extrême, en plus des 2 millions de personnes que l'association aide déjà", précise El Periodico.

Une aide d'urgence ajoute le quotidien car "la pauvreté énergétique entraîne, en ce moment, plus de décès prématurés que les accidents de circulation routière, les enfants, les personnes âgées et les personnes défavorisées étant le plus touchées" par cette surmortalité